



Déclaration préalable FSU61 au CHSCTD de l'Orne du 07 mai 2020

Emmanuel Macron, en annonçant le 13 avril la réouverture des écoles le 11 mai, au même moment que le début du déconfinement, en usant d'une technique managériale, a agi comme un chef d'entreprise qui, voulant mettre son personnel sous pression, fixe une date unilatéralement en pensant que cela va obliger les salarié.e.s à trouver les moyens de remplir cet objectif. Le ministre de l'éducation, en annonçant, dès le 21 avril, un calendrier de la reprise, avant toute ébauche de mesures sanitaires la permettant, n'a pas agi autrement.

Seulement, en matière d'Éducation, en période de Pandémie, ce que nous avons à faire n'est pas l'équivalent de la construction de Business Plan.

Il a fallu attendre le 3 mai (20 jours !) pour connaître la version officielle du protocole de reprise de l'école. 20 jours pendant lesquels l'angoisse n'a cessé de monter parmi les personnels de l'Éducation Nationale.

Le 7 mai, les écoles sont censées informer les familles des modalités de la reprise.

Le 12 mai les écoles sont censées accueillir les premiers élèves dans les classes, après une journée de « pré-rentree » pour les personnels.

Alors même que le protocole proposé est, par bien des aspects, inapplicable.

Alors même que les personnels n'auront pas eu la possibilité (en raison du confinement) de se réunir avant dans les écoles.

Alors même que ces mêmes personnels, depuis le 16 mars, n'ont cessé de travailler intensément, sans cadre précis de leur employeur, pour assurer la « continuité pédagogique » et maintenir des liens les plus étroits possibles avec le plus d'élèves possible.

Les personnels se trouvent aujourd'hui dans une situation insoutenable d'injonctions paradoxales, conscient.e.s de leurs obligations, soucieu.se.s d'assurer leurs missions de service public, mais contraint.e.s par des injonctions impossibles à suivre et stressés par l'idée de mettre la santé de leurs élèves, des parents d'élèves, la leur et celle de leurs collègues en danger. Nous craignons une augmentation des RPS due à cette situation.

Ce calendrier est inacceptable. Ce cadre et cette manière de procéder sont inacceptables. La nouvelle circulaire concernant la réouverture, les modalités et objectifs qu'elle fixe sont inacceptables, et inapplicables.

Les personnels du 1er degré ne peuvent pas préparer la reprise en un jour.

Nous sommes plus que tout autre attaché.e.s aux missions de l'école et préoccupé.e.s par la situation des élèves décrocheurs. Mais pour la FSU 61 la nécessaire ouverture des écoles et établissements scolaires ne doit pas se faire au prix de la santé des personnels, des élèves et des familles. Cette réouverture doit se faire si et seulement si les conditions sont réunies pour ne pas en faire de nouveaux foyers épidémiques qui impacteraient toute la société alors que le déconfinement général est un moment crucial. Or, à l'évidence, ce n'est pas le cas.

Ce que nous dénonçons, aujourd'hui, c'est cette reprise à marche forcée. Alors que personne n'est capable d'évaluer sérieusement les risques liés au coronavirus dans un établissement scolaire, le MEN n'est donc pas capable de mettre en place un plan de prévention adapté et efficace. De ce fait, en s'accrochant à cette reprise prématurée et précipitée, le Ministre de l'Éducation Nationale met les personnels, et les usagers, en danger. Aucun pays en Europe ne traite le processus de déconfinement de l'école avec autant de légèreté.

Nous demandons le report de la réouverture des écoles et établissements.

Car cette réouverture a été pensée par des personnes qui ne connaissent rien au quotidien des enseignants et des élèves. De plus, elles méprisent les représentants du personnels en plaçant par exemple la consultation du CHSCTD, juste avant le début du week end qui précède l'ouverture des établissements s'évitant ainsi les retours avec le terrain. Mais, votre courrier du 5 mai est révélateur de l'importance que vous accordez à cette instance puisqu'elle n'y est pas mentionnée et que cette rentrée

est présentée aux personnels de direction sans même une discussion préalable dans cette instance. Il n'est pas acceptable dans ces circonstances, que les avis votés en CHSCTD ne reçoivent pas de retour de l'autorité hiérarchique dans le délai imparti.

Aujourd'hui, au regard du calendrier que vous avez choisi, nous vous demandons la diffusion auprès de nos collègues des avis votés ce jour dès la fin de ce CHSCTD.

Le discours officiel est que la santé et la sécurité prime.

Mais, Monsieur le président, lors de sa visite du 5 mai dans une école a démontré que ce n'est pas le cas car nous ne sommes pas prêt. En quelques minutes, il a ôté son masque (que les enseignants devront garder de nombreuses heures), n'a pas su le mettre (celui-ci ne couvrant pas le nez) et l'a touché à plusieurs reprises. Malgré la présence de 5 adultes dans la classe, il y a eu contact physique de 2 élèves en quelques instants. Comment pensez que cela ne sera pas le cas au quotidien sauf à nier l'évidence.

Vous demandez par ce protocole parmi tant d'autres choses:

- à un enfant de se laver au moins 8 fois par jour les mains et ce s'il ne va pas aux toilettes. Avez-vous calculer le temps qu'y passera cet enfant? Savez-vous combien de points d'eaux sont disponibles dans chaque établissement, en respectant la distanciation dans la file d'attente et le temps que cela générera?
- qu'un élève se lave les mains dès qu'il tousse, éternue, se mouche. Avec les règles de distanciation des tables préconisées, cette élève en se levant brisera la barrière des 1 mètre de distance.
- un respect des distanciations: pouvez-vous expliquer comment cela est réalisable en maternelle, dan l'ensemble des cours de récréation, ..

Nous arrêterons ces exemples là, car en énumérant tous les cas, nous n'aurions pas assez de ce CHSCTD. Mais une chose est sûre : avec ce protocole, les enfants ne reconnaîtront pas l'école. Ils vont découvrir les règles de l'univers carcéral. Et encore, dans l'univers carcéral, il y a plus de liberté dans les salles de classes, les cours, etc.. Ces règles vont même être maltraitantes pour un certain nombre des élèves.

Monsieur le président de la république a annoncé qu'il ne sera jamais demandé à un.e enseignant.e d'aller physiquement au travail si les conditions sanitaires ne sont pas réunies.

Si vous y croyez, il sera aisé de faire parvenir à l'ensemble des directeurs/trices d'école et des chefs d'établissements un « certificat de réouverture » attestant que le protocole qu'ils font remonter à vos services permettent une rentrée en toute sécurité.

Vous pourrez donc nous assurer et faire savoir aux équipes que si un seul élément de ce protocole n'est pas respecté, vous demanderez la fermeture immédiate de l'établissement dans l'attente d'un nouveau « certificat de réouverture ».

Enfin, vous serez en capacité de demander aux collectivités locales de délivrer un « certificat de nettoyage de préparation » avant l'arrivée d'un quelconque personnel dans l'établissement mais également qu'il soit affiché pour chaque salle de l'établissement les nettoyages effectués plusieurs fois par jour et à quelle heure. Et ce, afin que chaque personnel soit informé sans cesse du respect du protocole sanitaire imposé.

Monsieur le président de la république a également annoncé qu'il ne s'agit pas de viser une rentrée en nombre mais qu'elle soit progressive et de qualité.

Vous saurez donc le rappeler à vos IEN, aux chefs d'établissement car ce n'est pas ce qui remonte du terrain. La progressivité et le nombre sont des notions qui semblent peu leur parler.

Enfin, madame la DASEN, nous tenons à vous rappeler que le CHSCTD doit traiter de la prévention, et donc d'adapter le travail à l'homme et non l'homme au travail. Il semble, au regard des dernières injonctions très important de le rappeler.

Nous tenons à vous souligner que vous êtes responsable de la sécurité et de la santé des personnels et des usagers.